



10^{ème} Congrès RIODD

« Opérationnaliser le développement durable: public ou privé ? »

Montréal, 15 - 17 juillet 2015

Centre OSE (Organisations, sociétés et environnement) - CIRODD

École des sciences de la gestion

Université du Québec à Montréal

SESSION SPÉCIALE NO : SSO2

TITRE : "La représentation des acteurs sociaux (et de leurs motivations) dans les approches en termes de RSE"

RESPONSABLES :

Pierre BARDELLI

Amparo JIMENEZ

APPEL A COMMUNICATION

Les analyses sur la RSE s'intéressent davantage au statut de l'entreprise qu'à celui des acteurs. On doit à Freeman l'introduction de la vision de l'entreprise élargie à la catégorie des « stakeholders », c'est-à-dire à ceux qui «...peuvent affecter ou être affectés par ses actions » (Gendron, 2013).

Dans l'approche normative, les Parties Prenantes sont liées par des contrats implicites à l'entreprise. Il s'agit pratiquement d'une résilience de l'approche contractuelle, au sens où l'approche par les parties prenantes réduit les rapports sociaux à des rapports interindividuels basés sur des contrats explicites ou implicites.

Dans une critique très centrée sur la firme, Corinne Gendron (2013) a montré l'incapacité, pour les approches RSE, à comprendre les dynamiques sociales de transformation de la firme et la nature institutionnelle de la firme. Nous proposons de poursuivre cette démarche critique en évoquant un autre écueil des approches RSE (qui s'appuient largement sur la catégorie des parties prenantes) : l'ignorance de la dimension sociale de ces catégories. Ainsi les salariés, qui sont liés à leur employeur par un contrat de subordination, ne peuvent être assimilés à une partie prenante « quelconque ». La conceptualisation de la catégorie de « partie prenante » apparaît donc comme un impératif absolu de la recherche sur la RSE, et, à défaut, si une telle construction s'avérait impossible, le rejet de la catégorie de « partie prenante » s'imposerait comme une rupture (épistémologique) salutaire à l'avancée de la pensée sur la question de la RSE.

Cette proposition générale nous conduit à imaginer une session ouverte, à l'occasion de laquelle seront discutées plusieurs questions de recherche :

1. les représentations des acteurs sous la forme de parties prenantes renvoient à une société sans structure et sans institution : comment dépasser cette vision :

- dans les approches RSE, la société n'a pas d'existence, ou alors elle est imaginée comme une société sans rapports sociaux déterminants. Les acteurs sont formalisés par la catégorie de parties prenantes, dans un système de relations à l'entreprise qui n'est ni homogène, ni très clair (est-il contractuel ? est-il exclusivement lié à des intérêts matériels ? etc.). En d'autres termes, dans la théorie des parties prenantes qui inspire grandement les approches RSE, l'entreprise est le centre de gravité d'un « système social » non défini, autour duquel s'organisent (plus ou moins) des catégories de parties prenantes (pas forcément homogènes), selon « l'intérêt » qu'elles retirent de leurs relations à l'entreprise. Mais les relations entreprises-parties prenantes sont plates et dépolitisées, « sans restituer les inégalités de statut et de pouvoir entre acteurs » (Acquier, 2013). Cette notion d'intérêt s'entend au sens large, elle n'est pas forcément monétisable. Dans cette vision, il n'existe pas de système de motivation construit ou simplement cohérent (aucune véritable construction théorique de la motivation ne structure les comportements). L'« intérêt » peut être le salaire pour le salarié, la nature et la qualité ou encore le prix du produit pour le consommateur, les normes de production pour les fournisseurs, le respect des droits de l'homme par l'entreprise et ses filiales pour les ONG, la capacité à éviter les pollutions pour les associations écologistes, etc... Mais ceci ne fonde pas pour autant une théorie constitutive de catégories sociales ou d'acteurs sociaux. Ceux-ci ne sont pas homogènes, ni sociologiquement, ni idéologiquement (ici le salariat n'a aucun sens, et le rapport économique avec l'entreprise n'est pas conçu).
- Une autre question est celle de la référence à des valeurs qui sont parfois présentées comme mobilisatrices par rapport aux acteurs qui interfèrent avec l'entreprise. Or il n'est pas possible d'imaginer des valeurs mobilisatrices en dehors de celles diffusées par l'entreprise elle-même (en fait la question des valeurs renvoie à la culture

d'entreprise). Le raisonnement construit autour des valeurs pour fonder le comportement des acteurs est donc circulaire. Il en découle une série de questions : quels acteurs sont « touchés » par la culture de l'entreprise ? Que dissimule la culture de l'entreprise du point de vue du rapport salarial ? qui valide la « force sociale » de la culture d'entreprise et qui légitime cette culture comme étant commune à l'entreprise, à ses salariés et à ses partenaires.

- Ces quelques éléments de constat (il en existe d'autres qui pourront être mis en lumière dans les propositions de communications) induisent notamment l'idée d'une voie constructiviste pour repenser les parties prenantes (Acquier, 2013) et d'une refondation théorique de la firme ouvrant la voie à la compréhension de ses dynamiques sociales de transformation de la firme (nature institutionnelle de la firme) (Gendron, 2013).

Remarque : la littérature nord-américaine nous propose un débat le sujet : elle a développé une perspective stratégique-instrumentale centrée sur l'organisation (identification des Stakeholders selon leurs attributs, théories de réseaux) (Mitchell, Agle & Wood, 1997), mais elle a évolué et admet que les Stakeholders sont loin d'être des acteurs définis objectivement et de façon unilatérale par le manager, mais sont socialement construits (Pasquero, 2008).

Le débat dans la littérature nord-américaine peut se résumer comme suit :

- Théories normatives de la première génération (utilitarisme, principes des droits individuels, contractualisme, approche éthique).
- Théories normatives de la deuxième génération (Féministes, Postmodernisme, des investisseurs). (Blair, Margaret M, 1995/1998). Whose interests should corporations serve ?
- Théories normatives de la troisième génération (droits de propriété, paradoxe des Stakeholders, politique publique, théorie aristotélicienne des Stakeholders). (Donaldson, T., & Preston, L E, 1995).
- Modelo estratégico/instrumental centrado en los Stakeholders (Teoría Crítica Realista de los Stakeholders) (Rowley & Moldoveanu J, 2003).
- Críticas a la Teoría Stakeholders, Perspectivas Futuras y Agenda de Investigación (Freeman E, Harrison J, Wicks A, Parmar B, & Colle S, 2010).

2. Quelles sont les conditions à la construction d'une approche nouvelle où les acteurs auraient une consistance conceptuelle, et, où les institutions seraient intégrées comme composantes déterminantes ?

Quelques pistes intéressantes peuvent être explorées :

- Pour l'école de Montréal, les Nouveaux Mouvements Socio-Economiques sont animés par des acteurs sociaux (expression collective) dont les contours prennent forme dans l'action. Dans cette conception la RSE n'est plus l'expression d'actions individuelles, celles des chefs d'entreprises, plus ou moins « incités » par les parties prenantes (formes rudimentaires d'expression collective), mais par des acteurs dont les comportements sont homogènes et formés dans leurs actions. Le système de motivation s'attache donc à une volonté collective de faire aboutir des demandes ou revendications. Dans cette approche l'entreprise est une institution. Nous pouvons rattacher ce mouvement à la sociologie de l'entreprise.
- L'approche néo-institutionnaliste (et régulationniste) se réfère quant à elle à l'importance des institutions existantes dans le déroulement des faits sociaux et de leur régulation (Capron M et Quairel-Lanoizelée F, 2015). Par ailleurs le salariat constitue une catégorie sociale homogène et puissante, liée à l'entreprise par un rapport fondamental, le rapport salarial, qui exprime in fine le rapport d'exploitation de ceux qui possèdent les moyens de production à l'égard de ceux qui possèdent la force de travail (Bardelli, 2013). Ce rapport salarial est structurant. Ceci ne signifie pas l'absence d'autres acteurs sociaux, mais ils sont rarement prédéterminés : ils se structurent en fonction d'éléments exogènes qui interfèrent sur leurs motivations et sont toujours des acteurs collectifs. Du point de vue des institutions déterminantes dans ce rapport, on trouve bien évidemment l'Etat. Celui-ci subit depuis quelques décennies une mutation profonde. En effet l'Etat Social, qui s'est constitué en France dans la période fordienne et dans des conditions historiques, économiques et politiques très particulières, évolue

indéniablement vers une forme libérale. Mais ceci justifie néanmoins que l'Etat ne peut, d'aucune manière, être considéré comme une partie prenante quelconque. Dès lors la RSE exprime une des formes de *micro-régularités* qui accompagnent les modalités macroéconomiques de la régulation en cours, sous l'égide de l'Etat (Bardelli, 2006). Cette approche de la RSE nous éloigne quelque peu de l'opérationnalité immédiate souvent réclamée par les praticiens. Elle est en effet liée à une approche théorique globalisante dont l'objectif est d'expliquer l'évolution du modèle macro-économique au travers de profondes mutations. Mais au final, dans cette approche, les acteurs apparaissent dans une dimension transformatrice, ce qui nous ramène de fait à une opérationnalité théoriquement « construite ».

Dans cette session ouverte, notre objectif est de rassembler plusieurs interventions illustrant ces questions de recherche.

Souhaitant prendre de la distance avec « *l'approche managériale de la RSE qui met l'accent sur la bonne volonté des acteurs économiques* » (Gendron C et Girard B, 2013), notamment des managers, nous attendons notamment des communicants qu'ils remettent en valeur le concept de « rapports sociaux » par un effort de conceptualisation de catégories d'acteurs socialement homogènes, susceptibles d'interférer significativement dans les relations sociales et notamment dans les relations aux entreprises.

Ces développements seront l'occasion de mettre en lumière l'impact des nouveaux mouvements socio-économiques (et des acteurs qui en sont porteurs). Dialogue social et dialogue civil (Gendron C et Girard B, 2013), loin de s'exclure, sont le terreau des groupes sociaux qui « nourrissent » les rapports sociaux.

Toutes ces réflexions sur les acteurs sociaux (et leurs motivations) devraient contribuer à l'édification de la doctrine de l'Ecole de Montréal, reconnue aujourd'hui pour sa capacité à mobiliser les énergies pour développer une vision modernisée de la firme et des acteurs qui entrent en résonance avec elle.

Références clés de la session :

- Acquier A., 2013, *Une approche critique de la théorie des parties prenantes*, in Gendron C. et Girard B.
- Acquier A. et Aggeri R., 2007/11, « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue Française de Gestion*, n° 180, pp 131 à 157.
- Attarça M. et Jacquot T., 2015, « La représentation de la Responsabilité Sociale des Entreprises : une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales », AIMS.
- Bardelli Pierre, 2013, *La RSE au regard du rapport salarial*, in Gendron C. et Girard B.
- Bardelli Pierre, janvier 2007, « La Responsabilité Sociale des Entreprises, argument de régulation post-fordienne et/ou support de micro-régularités », *Revue Sciences de Gestion* n°53.
- Capron M. et Quairel-Lanoizelée F, 2015, *L'entreprise dans la société, une question politique*, éd. La découverte, coll. grands repères.
- Chanteau Jean Pierre, 2011, « L'économie de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), éléments de méthode institutionnaliste », *revue de la régulation*, n°9, 1^{er} semestre 2011, Paris.
- Chevallier J., 2003, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, 1-2, n°105-106, p. 203-217.
- Donaldson, T., & Preston, L. E, 1995, "The stakeholder theory of the corporation: Concepts, evidence, and implications", *Academy of Management Review*, 20(1), 65-91

- Freeman R. Edward, 1984, *Strategic management : A stakeholder approach*, Marshfield, Massachussets, Pitman Publishing, Inc.
- Freeman, E., Harrison, J., Wicks, A., Parmar, B., & Colle, S., 2010, “Stakeholder Theory and Capitalism”, in *Stakeholder Theory. The State of the Art*. Oxford University Press. Chapter 9, 10: 267-292. Cambridge University Press.
- Gendron C. et Girard B. (sous la direction de), 2013, *Repenser la Responsabilité Sociale de l'Entreprise – l'Ecole de Montréal*, éd. Armand Colin/recherches.
- Gendron C., 2011, « ISO 26000 : une définition socialement construite de la responsabilité sociale », in Capron M., Quairel-Lanoizelée F., Turcotte M.F., *ISO 26000 : une norme hors norme ? Vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale*, Paris, Economica.
- Mitchell, Agle & Wood, 1997. Toward a theory of stakeholder identification and salience: Defining the principle of who and what really counts, *Academy of Management Review*.
- Pasquero, J., 2008, « Entreprise, Développement durable et théorie des parties prenantes: esquisse d'un arrimage socio-constructionniste ». *Management International*. Montréal: Vol. 12 (2): 27-48.
- Ramaux C., 2012, *L'État social. Pour sortir du chaos néolibéral*. Paris, Mille et une nuits
- Rowley & Moldoveanu, J., 2003, “When Will Stakeholder Groups Act? An Interest and Identity Based Model of Stakeholder Group Mobilization”, *Academy of Management Review*, 28/2:201-19.
- Rowley, T. J, 1997, “Moving Beyond Dyadic Ties: A Network Theory of Stakeholder Influences”, *Academy of Management Review*.
- Segrestin B., Hatchuel A., 2012, *Repenser l'Entreprise*, Paris, éd. Seuil.

Les projets de communication sont à envoyer à l'adresse suivante :

pierre.bardelli@wanadoo.fr

jimenez.amparo@uqam.ca

Les projets doivent respecter le modèle de soumission qui est détaillé à la suite cet appel.

Submissions in English will be considered as long as their authors provide a French abstract.

Las propuestas en español seran evaluadas bajo la condicion que los autores provean un resumen en francés o en ingles.

Calendrier : Retour des intentions de communication : **30 avril 2015**.

Remarque :

Pour être inclus dans le programme du congrès les communicants devront s'inscrire pour **15 mai 2015**.

Les textes définitifs devront être envoyés pour le **1^{er} juin 2015** (obligatoire pour tous les communicants aux sessions spéciales)

Procédure de soumission des projets de communications

Pour être étudiés, les projets de communications devront être présentés dans un document de 6 pages présentant les exigences suivantes :

Première page : le statut et les coordonnées professionnelles des auteurs

Deuxième page : un résumé de 10 lignes maximum et 5 mots clés

Troisième page : plan détaillé de la communication finale prévue

Quatrième et cinquième page : une synthèse présentant l'intention de communication et permettant de répondre aux questions suivantes : Quelle est la question de départ posée? Quelle idée-force ou quelle thèse est défendue? Quelle problématique est mobilisée (et les éléments théoriques ou conceptuels sur lesquels elle s'appuie)? Quel état de l'art est supposé? Quelle méthodologie est suivie (dans le cas d'une communication s'appuyant sur une enquête)?

Sixième page : bibliographie indiquant les quelques références fondamentales qui guideront l'auteur (15 maximum)

Formulaire type de présentation d'une proposition de communication :

Congrès RIODD 10 - Montréal, 15-17 Juillet 2014

COLLOQUE :

« Opérationnaliser le développement durable: public ou privé? »

Cession ouverte sur le sujet suivant :

« La représentation des acteurs sociaux (et de leurs motivations) dans les approches en termes de RSE" »

Formulaire type de proposition de communication

(A remplir obligatoirement et complètement pour pouvoir entrer dans le processus de sélection)

1°) Présentation du (ou des) communicant(s)

Nom :

Prénom :

Institution (Laboratoire et université) :

Adresse professionnelle :

Membre du RIODD : OUI ou NON

Téléphone :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Institution (Laboratoire et université) :

Adresse professionnelle :

Membre du RIODD : OUI ou NON

Téléphone :

Courriel :

2°) Titre précis de la communication (français et anglais) :

3°) Résumé en français et en anglais (10 lignes max¹.) et cinq mots-clés (en français et en anglais)

¹ Police 12 interligne simple

4°) Plan détaillé de la communication (1 page maximum)

5°) Synthèse rédigée en français de la communication présentant précisément (2 à 3 pages):

- quelle est la question de départ posée ?
- quelle idée-force ou quelle thèse est défendue ?
- quelle problématique est mobilisée (et les éléments théoriques ou conceptuels sur lesquels elle s'appuie) ?
- quel état de l'art est supposé ?
- quelle méthodologie est suivie (dans le cas d'une communication s'appuyant sur une enquête) ?

6- Bibliographie (entre 10 et 15 références fondamentales pour la communication)

Pour toute demande d'information additionnelle, contactez le comité d'organisation à l'adresse courriel suivante:

pierre.bardelli@wanadoo.fr
jimenez.amparo@uqam.ca